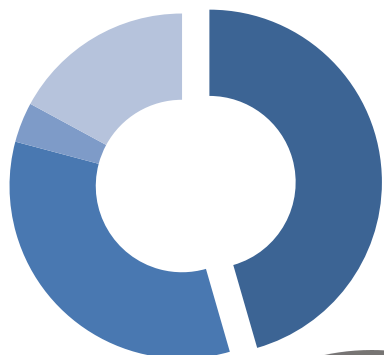


Clients résidentiels en Flandre - 04/2021 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 22.000 kWh/an d'une famille, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

VARIABLE	SMART VARIABLE	
	Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché	
Tarif et durée	1 an	
Redevance fixe (€/an)	75,00	
Coût du gaz	2,61	
Facturation	Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.	
Païement	Par domiciliation, virement ou Zoomit.	
Service 5 étoiles	Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).	
OCTA+ deals	Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.	
	Demandez votre HybridCard et bénéficiez de ristournes dans plus de 2 stations sur 3 en Belgique. Carte acceptée entre autres dans les réseaux ESSO, Lukoil, Q8, TEXACO et bien d'autres. Ristourne garantie jusqu'à 10 cents/litre TVAC valable sur le prix officiel. Bénéficiez d'une réduction d'un cent supplémentaire si vous optez pour une de nos produits SMART ou SAFE en électricité et/ou en gaz. Rechargez également via la même carte votre véhicule hybride ou 100% électrique dans plus de 1000 bornes de recharges disponibles en Belgique.	

Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur		Transport
	0 - 5 000 kWh/an		5 001 - 150 000 kWh/an		Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	€/MWh
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh			
Région flamande							
Fluvius Antwerpen	16,21	2,38	101,35	0,68	13,64	99,22	1,77
Fluvius Limburg	16,46	1,90	60,89	1,01	13,64	99,22	1,77
Fluvius West	7,77	2,85	89,02	1,23	13,64	99,22	1,77
Fluvius (Gaselwest)	14,70	2,14	64,76	1,14	13,64	99,22	1,77
Fluvius (Imewo)	17,25	2,50	96,82	0,91	13,64	99,22	1,77
Fluvius (Intergem)	13,18	1,93	63,60	0,92	13,64	99,22	1,77
Fluvius (Iveka)	14,57	2,12	78,27	0,84	13,64	99,22	1,77
Fluvius (Iverlek)	14,33	2,08	71,41	0,94	13,64	99,22	1,77
Fluvius (Sibelgas)	14,63	2,17	81,13	0,84	13,64	99,22	1,77
Région wallonne							
ORES (Brabant wallon)	29,84	3,97	124,16	1,72	-	-	1,77
ORES (Hainaut Gaz)	28,91	4,50	118,45	2,20	-	-	1,77
ORES (Luxembourg)	26,00	3,30	100,38	1,45	-	-	1,77
ORES (Mouscron)	26,05	3,53	100,72	1,74	-	-	1,77
ORES (Namur)	30,20	4,28	126,43	1,90	-	-	1,77
Tecteo - RESA	32,32	3,52	114,05	1,88	-	-	1,77

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale	Redevance raccordement (pour la Wallonie)
0,1207	0,0657	0,0075

energie

Comparez malin et payez moins

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel et avec un raccordement basse pression. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/04/2021 et le 30/04/2021 par un client résidentiel.

Le prix du gaz OCTA+ Smart Variable est indexé mensuellement. Il est formé par la moyenne pondérée des cotations du ZTP DAP « Zeebrugge Trading Point Daily Average Price » par le profil SLPS41 (publié par Synergrid). La formule tarifaire est : ZTPS41+4,27 €/MWh avec une valeur ZTPS41 de 17,26 €/MWh HTVA.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.